

**SELON LE PROJET DE LA LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRE 2007****Les fruits exotiques, le saumon et les alcools relativement moins chers**

L'avant-projet de loi de finances complémentaire pour 2007 qui sera présenté la semaine prochaine à l'APN met en relief, selon la note de présentation dont nous avons eu une copie, des fruits exotiques, des aliments de luxe et même les alcools moins chers. En fait, ce projet revêt le niveau de certains taux de la taxe intérieure de consommation (TIC) et exclut certains produits soumis actuellement à la TIC de cette taxe. Ainsi, il ramène les tarifs actuels de la TIC, supérieurs à 40%, à un niveau de 30%.

Ce qui fait que les tarifs des ananas et des kiwis soumis actuellement aux taxes de 40% et 50% seront ramenés aux taux de 30%. Il en ira de même pour les saumons et les caviars dont les taux sont ramenés de 50% à 30%. En outre, ce projet retire de la liste des produits soumis à la TIC les alcools, ce qui implique une baisse de leurs coûts, même s'il relève le tarif du droit de circulation sur les alcools. D'autre part, ce projet législatif accorde un bonus au développement des exportations hors hydrocarbures, en révisant les opérations éligibles

«en dépenses» du Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE). Certes, il s'agit à travers cette révision de n'accorder la subvention au transport qu'aux seuls produits périssables ou à des destinations éloignées. Cependant, la quotité ou montant prélevé sur le produit de la TIC, qui alimente le FSPE, passe de 5% à 10%.

**Des exportations d'hydrocarbures en baisse au 1<sup>er</sup> trimestre 2007**

Cela étant, ce projet de loi complémentaire note pour 2007 un volume d'exportations d'hydrocarbures de 18,128 milliards de dollars, et un volume d'importations de 23,519 milliards de dollars. Cela même si au cours du premier trimestre 2007, les importations de marchandises ont progressé de 12% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année dernière. Quant aux exportations d'hydrocarbures, elles sont en légère baisse par rapport à celles prévues dans la loi de finances pour 2007, en raison d'une révision à la baisse des volumes exportés de 1,9% à -0,7%. En notant un excédent substantiel de la balance commerciale de +6,8 milliards

de dollars au cours du premier trimestre 2007. En outre, ce projet indique une légère poussée de l'inflation au 1<sup>er</sup> trimestre 2007 à 2,8%, le taux cible d'inflation étant maintenu à 3,5%. Ainsi que pour 2007, un Produit intérieur brut (PIB) de 6 406 mil-

liards de dinars, une croissance du PIB de 3,4% et de 6,5% hors hydrocarbures, la quasi-stabilisation de la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures à son niveau de 2006 expliquant cette faible croissance. Comme il indique des recettes budg-

étaires de 1 831,3 milliards de dinars dont une fiscalité pétrolière de 973 milliards de dinars (à raison de 19 dollars le baril).

Cela étant, pour des dépenses budgétaires de 3 946,7 milliards de dinars, le projet relève une hausse du déficit

du solde budgétaire, passant de -1821,1 milliards de dinars (dans la loi de finances pour 2007) à -2115,5 milliards de dinars. Quant au solde global du Trésor, il passe de -1722,4 à -1967,7 milliards de dinars.

Chérif Bennaceur

**PROJET DE LA LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRE POUR 2007****Le gouvernement encourage la consommation**

**L'avant-projet de la loi de finances complémentaire pour 2007, dont Le Soir d'Algérie a pu obtenir une copie, est, somme toute, un rectificatif auquel le gouvernement est contraint par ses engagements internationaux.**

**Kamel Amarni - Alger (Le Soir)** - De l'aveu même du

gouvernement, "la recours à une loi de finances complémentaire pour 2007 s'explique par des considérations, principalement budgétaires et de mise en conformité de certaines taxes avec les principes de l'Organisation mondiale du commerce". En termes concrets, il s'agit de la revue à la baisse de la taxe de certains produits, ce qui va se traduire par une significative baisse des prix des produits.

"A la révision du niveau de certains taux de la taxe intérieure de consommation et à l'exclusion de certains produits soumis actuellement à la TIC : la réduction proposée consiste à ramener les tarifs actuels, supérieurs à 40%, à un niveau de 30%. C'est ainsi que, précise le document du gouvernement, les tarifs auxquels sont soumis les saumons (50%), les ananas (40%), les kiwis (50%), les caviars (50%), seront ramenés à un taux de 30%. Les

alcools actuellement soumis à la TIC seront retirés de la liste des produits assujettis à cette taxe." Cet encouragement implicite à la consommation concerne également les produits informatiques. Il est ainsi procédé à "la réduction du taux de la TVA applicable aux micro-ordinateurs : il s'agit de soumettre les micro-ordinateurs aux taux réduits de la TVA, soit 7%". Par ailleurs, le projet de la loi de finances complémentaire pour 2007, "réajuste" les dotations budgétaires de certains départements ministériels qui bénéficient d'une enveloppe supplémentaire de 77,8 milliards de dinars. C'est entre autres le ministère de l'Intérieur qui en tire le plus grand profit. 15,42 milliards de dinars supplémentaires sont ainsi prévus "au

titre essentiellement de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels de la Sécurité nationale". Ce qui fait du département de Zerkouni, la deuxième institution budgétivore du pays avec 244 817 020 000 DA tout juste après le ministère de la Défense nationale (273 414 880 000 DA). Aussi, de source bien informée, nous apprenons que "le projet de loi de finances pour 2008" est également fin prêt. Sur instruction de Bouteflika, "il y a lieu de s'attendre à de grosses surprises : davantage de mesures d'encouragement à la consommation sont prévues. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de la dernière année du deuxième mandat...", nous confie un proche du président.

K. A.

**LE PT FETE SON 17<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE****Hanoune veut lancer le débat autour de l'Assemblée constituante**

Le Parti des travailleurs a fêté sa 17<sup>e</sup> année d'existence en faisant le bilan des acquis et en se projetant dans l'avenir. Louisa Hanoune, qui présidait hier les célébrations prévues à cet effet, a estimé qu'il était grand temps de lancer le débat autour de l'Assemblée constituante, une des propositions que défend son parti.

Sa secrétaire générale qui est longuement revenue hier sur le parcours du PT a indiqué que l'idée de célébrer l'anniversaire de la création du parti était en gestation

depuis 2005 et qu'elle s'inscrivait en droite ligne de «la défense de la démocratie» dans un contexte où cette dernière était régulièrement menacée.

Fort des résultats obtenus aux législatives, son parti entend conforter sa position tout en veillant au respect du mandat parlementaire. Louisa Hanoune a raconté aux cadres et militants, que n'a pu contenir la bibliothèque Hacène Badi d'El Harrach, le chemin parcouru par le PT en 17 années d'existence.

«Les 28 et 29 juin 1990, 300 personnes s'étaient réunies pour la création du parti, aujourd'hui nous sommes fiers de nos 100 000 adhérents, fiers d'avoir contribué à la renationalisation des hydrocarbures, fiers que tamazight soit reconnue langue nationale», a-t-elle lancé.

Lui succédant à la tribune, des militants jeunes et moins jeunes sont revenus sur les circonstances les ayant poussés à renforcer les rangs du PT.

N. I.

**IL EN FAIT LA PRIORITE DU 11<sup>e</sup> CONGRES DE L'UGTA****Sidi Saïd appelle à une offensive syndicale dans les entreprises privées**

Le patron de l'UGTA compte organiser une véritable «offensive syndicale» au sein des entreprises privées. Syndical de la difficulté de la tâche, Sidi Saïd dit en faire une des priorités du prochain congrès de la Centrale syndicale. Le patron de l'UGTA incite les travailleurs à imposer des sections syndicales et en appelle à la mobilisation des unions locales. «Il est aujourd'hui très difficile de se syndiquer dans le privé.

Sans donner d'exemple, je peux vous dire que dans deux grandes entreprises privées, les deux employées qui ont été derrière l'idée de constituer une section syndicale ont été licenciées», a-t-il affirmé. Le numéro un de l'UGTA qui prenait part à la célébration du 17<sup>e</sup> anniversaire de la création du Parti des travailleurs s'est dit très à l'aise pour évoquer le sujet dans son «milieu naturel». Sidi Saïd n'est pas arrivé

les mains vides. La secrétaire générale du Parti des travailleurs a eu droit à un bouquet de fleurs et à des paroles élogieuses. On apprend ainsi qu'en dépit des différences de points de vue sur des questions essentielles, Hanoune et Sidi Saïd se rencontrent régulièrement pour échanger des idées. Sidi Saïd a même confessé qu'il consultait souvent Louisa Hanoune avant de prendre «certaines» décisions.

N. I.

**IL A REFUSE D'HONORER DES FACTURES SUREVALUEES****L'ex-maire de Blida sera entendu dans l'affaire Bouricha**

De sources généralement bien informées, nous avons appris que l'ex-maire de Blida, Mellak Ali, sera entendu au courant de cette semaine par le conseiller instructeur près la Cour suprême.

L'ex-maire de Blida, le seul à avoir refusé d'honorer des factures concernant des vêtements pour enfants démunis, car estimés trop gonflés, est celui qui a, en mai 2005, fait éclater l'affaire ayant éclaboussé

l'ex-wali de Blida. Pour rappel, des robes pour fillettes et des souliers pour enfants étaient facturés à plus de 8 000 DA et dont le fournisseur, toujours en fuite, est la même personne qui a été derrière l'affaire des équipements de l'hôpital Frantz-Fanon et pour laquelle l'ex-DG a été condamné à trois ans de prison ferme. Il importe de signaler qu'en dépit d'une note signée par l'ex-wali Bouricha, enjoignant l'ex-maire

d'honorer "sans condition" ces factures, ce dernier a tenu tête dans le but de préserver les deniers de l'Etat. Mais ceci lui a valu sa suspension et enfin, il est sans poste de travail. Notons enfin que les ex-maires de Ouled-Yaich, Hammam-Melouane, Oued-El-Alleug, et Bouarfa, concernés également par la distribution de ces vêtements, ont validé ces factures d'une valeur globale de 26 milliards de centimes.

M. B.

**15<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA DISPARITION DE MOHAMED BOUDIAF****Recueillement à El Alia**

Une cérémonie de recueillement à la mémoire de l'ancien président du Haut-Comité d'Etat (HCE), Mohamed Boudiaf, assassiné il y a 15 ans, le 29 juin 2002, à Annaba, a eu lieu hier dans la matinée au cimetière d'El Alia, en présence des membres de sa famille, de plusieurs anciennes personnalités politiques et de compagnons de lutte du défunt durant la guerre de Libération. A cette occasion, une gerbe de fleurs a été déposée devant la sépulture du président disparu au carré des

martyrs, en signe de reconnaissance au combat de l'homme et son dévouement à la lutte de Libération nationale puis à la reconstruction du pays.

Tout à tour, les intervenants ont rendu un vibrant hommage à Mohamed Boudiaf en apportant des témoignages sur son œuvre et son parcours. Une personnalité qui a pu durant son court mandat à la tête du HCE faire rallier le peuple algérien particulièrement les jeunes et gagner leur sympathie par son humilité, son franc-parler et

sa sincérité. Une fin tragique qui a suscité une profonde émotion au sein de la population.

La cérémonie de recueillement d'hier sur la tombe de Si Tayeb El Watani entre dans le cadre des journées commémoratives organisées par la Fondation Boudiaf sous le thème générique de «Résistance et culture». Plusieurs manifestations culturelles et sportives ont également eu lieu à Alger et à Annaba.

Lotfi M.

**TRIBUNAL CRIMINEL DE TIZI-OUZOU****Les assassins présumés du jeune Tarik Aït Saïd ce 2 juillet devant le juge**

L'affaire de l'assassinat par balles en 1996 à Azazga du jeune Tarik Aït Saïd et dans laquelle les prévenus sont des policiers exerçant à l'époque des faits à la Sûreté de daïra d'Azazga passera ce 2 juillet devant le juge du tribunal criminel près la cour de Tizi-Ouzou. Une issue qui n'a pas été facile pour la partie plaignante qui a dû attendre près d'une dizaine d'années et après avoir mené de nombreuses démarches et requêtes auprès de tous les pouvoirs publics concernés, y compris la présidence de la République interpellée par le biais d'une lettre ouverte par le père de la victime qui a dû, selon ses propres termes, remuer ciel et terre pour voir enfin et, seulement en 2006, la chambre d'accusation près la cour de Tizi-Ouzou prononcer l'inculpation d'assassinat volontaire à l'encontre des quatre policiers mis en cause dans cette affaire. La même chambre d'accusation, comme on peut le lire dans le document remis à la partie plaignante, a assorti sa décision d'une ordonnance de prise de corps et de mise sous écrou des prévenus qui n'a, cependant, pas été exécutée. Le père de la victime, nous dira avoir été dans l'obligation d'interpeller publiquement les hautes autorités judiciaires et même de l'Etat pour dénoncer des responsables au niveau de certaines institutions judiciaires et de sécurité accusés d'entraver le cours normal de la justice. Celle-ci aura enfin à se prononcer ce 2 juillet et devra statuer publiquement dans une affaire qui dure depuis 10 ans.

S. A. M.

**PETROLE****Toujours en hausse**

Le cours du pétrole était toujours en hausse hier matin alors que les prix ont dépassé jeudi en séance les 70 dollars le baril et ce, pour la première fois depuis septembre 2006. A Londres, le cours du brut de la mer du Nord prenait 67 cents à 71,19 dollars vers 10h 00 GMT. Ceci alors que le baril de «light sweet» pour l'échance d'août aussi a gagné 63 cents à 70,20 dollars à New York lors des échanges électroniques. Pour la journée du jeudi, il a atteint les 70,52 dollars, le niveau le plus haut et ce depuis le 28 août de l'année passée. Il est aussi à signaler que les prix du brut avaient connu une légère hausse mercredi passé. Ceci alors que la hausse des cours du brut a été jugée plus marquée ces derniers jours à New York par rapport à Londres. Selon les spécialistes, l'écart des prix entre les deux pétroles de référence s'était nettement réduit. De ce fait, le baril de brut vaut environ 1 dollar de plus que le baril de «light crude» contre 6,72 le 24 mai dernier. Sont également mises en évidence, les inquiétudes causées par le niveau exceptionnellement bas des réserves d'essence américaines comme la montée des cours du pétrole est expliquée par l'apaisement des tensions géopolitiques en Iran et au Nigeria. Par ailleurs et selon un stratège à la Commonwealth Bank of Australia, la hausse des cours est liée au fonctionnement des raffineries américaines dont le rythme reste inférieur à son niveau habituel. Il y a de cela une semaine selon les spécialistes, les stocks d'essence ont reculé de 700 000 barils et les réserves de produits distillés (gazole et fioul de chauffage) de 2,3 millions. Seules les réserves de brut ont augmenté de 1,6 million de barils.

Synthèse F.Z.B. Agences